

## Procès verbal des délibérations

Séance du 15 Avril 2019

L' an 2019 et le 15 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. NOVELLI Hervé, Maire.

**Présents** : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BACLE Véronique, BRABAN Françoise, DE BECDELIEVRE Charlotte, DE CROUTTE Marie-Ange, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : AUBERT Michel, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François, MARTEGOUTTE Etienne

**Excusés** : Mme CASTERMAN Peggy a donné procuration à Mme JARDIN Frédérique.  
M. BOUE Bruno a donné procuration à M. MARTEGOUTTE Etienne.  
M. DELANNOY Alcyme a donné procuration à M. NOVELLI Hervé.

**Absents** :

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 08/04/2019

**Date d'affichage** : 08/04/2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon

le : 19/04/2019

et publication ou notification

du : 19/04/2019

**A été nommé (e) secrétaire** : M. MARTEGOUTTE Etienne

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération : indemnités des élus.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération supplémentaire.

### **Objet des délibérations**

#### SOMMAIRE

- 2019-04-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019
- 2019-04-01-bis - Indemnités des élus
- 2019-04-02 - Décision modificative budgétaire n°1
- 2019-04-03 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : fonds d'animation locale
- 2019-04-04 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional : contrat régional de solidarité territoriale
- 2019-04-05 - Convention avec le syndicat de la Manse
- 2019-04-06 - Autorisant de paiement des factures SACEM dues par une association
- 2019-04-07 - Admission en non valeur
- 2019-04-08 - Autorisations d'absence pour événements familiaux
- 2019-04-09 - Régie bibliothèque : modification des tarifs
- 2019-04-10 - Régie Espace Richelieu-Musée : modification des tarifs et création de tarif
- 2019-04-11 - Choix de nom de rue
- 2019-04-12 - SIEIL : adhésion d'un nouveau membre

réf : 2019-04-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-01-bis

M. NOVELLI rappelle que le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués sans pouvoir dépasser le montant de l'enveloppe globale. Il précise que les indemnités des conseillers délégués sont prélevées sur l'indemnité du Maire en majeure partie et pour une partie plus faible sur les indemnités des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-24,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-24-1 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, aux conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués,

Considérant la volonté du maire, des adjoints et des conseillers délégués de diminuer leur indemnités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant de l'indemnité du Maire à 26,10% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du mois de mai 2019
- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des adjoints, au nombre de 5, à 10,72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du mois de mai 2019
- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des conseillers délégués, au nombre de 3, à 4,77% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du mois de mai 2019

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-02

DM n° 1 :

<b>Investissement</b>				
Compte ou opération	Dépenses :		Recettes :	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
021				157 088,84 €
1641			169 088,84 €	
020	12 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>169 088,84 €</b>	<b>157 088,84 €</b>

<b>Fonctionnement</b>				
Compte ou opération	Dépenses :		Recettes :	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
023		157 088,84 €		
6238	2 700,00 €			
62878	40 000,00 €			
6531	3 500,00 €			
6232	1 500,00 €			
6574	2 000,00 €			
022	70 358,84 €			
73111				935,00 €
74834				60,00 €
74835				2 235,00 €
74751				30 000,00 €
70323				3 800,00 €
<b>Total</b>	<b>120 058,84 €</b>	<b>157 088,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 030,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative Budgétaire n°1 comme présentée en séance.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-03

Dans le cadre des animations locales organisées dans l'année par la collectivité, la commune sollicite le conseil départemental via le fonds d'animation locale pour une aide financière.

Les manifestations proposées par la municipalité sont :

- 1/ l'acquisition d'un fonds de livres pour la bibliothèque pour les animations autour de la lecture publique, les coups de coeur...
- 2/ le 10ème anniversaire de la nocturne gourmande organisé le 1er vendredi du mois d'août
- 3/ le marché de Noël de Richelieu repris en régie directe cette année

Pour ces trois animations, la municipalité sollicite le Conseil Départemental pour une aide de 1500€

	dépenses TTC	recettes TTC
animations à la bibliothèque municipale	995.55 €	
animations du 10ème marché gourmand	1 000.00 €	
animations du marché de Noël	2 800.00 €	
subvention C.Dal (FAL)		1 500.00 €
autofinancement :		3 295.55 €
<b>Total :</b>	<b>4 795.55 €</b>	<b>4 795.55 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 -accepte de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds d'animation locale,  
 -autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant,  
 -à inscrire les crédits nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-04

Dans le cadre des travaux de mises aux normes de l'éclairage public, la commune sollicite la région au titre du CRST (contrat régional de solidarité rurale) et sous-couvert du syndicat mixte du pays du chinonais, pour une aide financière.

Sont éligibles les projets de rénovation et de mises aux normes de l'éclairage public permettant une meilleure performance énergétique.

Les travaux ont lieu par tranche, d'un montant global de 40 000 € HT chacune environ, pour permettre la remise aux normes complète du parc "éclairage public" de la commune.

Le plan de financement pour 2019-2020 est le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Référence dossier	Travaux	Coût total HT			
Dossier SIE 1011-2018	Remplacement de lanternes équipées de lampe à vapeur de mercure	53 263.60	Dossier SIE 1011-2018	SIEIL (60%)	31 958.16
Dossier SIE 2034-2018	Remplacement des lanternes mercure (rd-point de Loudun et Chinon)	27 643.25	Dossier SIE 2034-2018	SIEIL (60%)	16 585.95
Dossier SIE 2339-2018	Remplacement d'une lanterne	429.00	Dossier SIE 2339-2018	SIEIL (60%)	257.40
Dossier SIE 511-2019	Remplacement des horloges par des horloges astronomiques	10 076.79	Dossier SIE 511-2019	SIEIL (60%)	6 046.07
			Subvention régionale CRST	30 %	27 423.80
			autofinancement		15 187.33
	<b>Total</b>	<b>91 412.64</b>			<b>91 412.64</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande une subvention auprès de la région sous-couvert du syndicat mixte du pays du chinonais
- approuve le plan de financement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-05

Le siège du syndicat de la Manse se situe sur la commune de Sepmes.

Depuis 2018, le syndicat de la Manse s'est agrandi à une cinquantaine de communes implantées sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle amont et affiliés à plusieurs EPCI.

Le syndicat de la Manse souhaite ouvrir une antenne sur le secteur pour permettre aux techniciens de rivière de

- faciliter leurs échanges avec les élus, les habitants et les organismes,
- assurer une surveillance des cours d'eau
- limiter les déplacements au siège pour effectuer le travail administratif entre deux rendez-vous sur le terrain

Le syndicat de la Manse a contacté les services de la mairie pour demander une mise à disposition d'un bureau. Le bureau servant aux permanences a été proposé moyennant une participation à hauteur de 15€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention de mise à disposition entre la commune et le syndicat de la Manse aux conditions financières citées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-06

L'association "Bouge dans le Richelais" est dissoute. Elle a laissé un dû à la SACEM et la SPRE depuis 2016. Le montant des factures dues s'élève à :

728.53 € TTC pour la SACEM (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musiques)

55.55 € TTC pour la SPRE (société pour la perception de la rémunération équitable)

soit un total de **784.08 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retire cette délibération.**

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-07

Monsieur le trésorier demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des admissions en non-valeur d'un montant total de 1 110.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à donner son accord au comptable du Trésor et prononcer l'admission en non-valeur d'un montant de 1 110.75 € et à signer tous documents s'y réfèrent.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-08

Il convient d'apporter des modifications à la délibération prise le 9 novembre 1998 concernant les autorisations d'absences pour événements familiaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération.**

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-09

Le coût d'inscription à la bibliothèque est de 8€ depuis plus de 10 ans.

Il convient de revoir les tarifs comme suit :

**Bibliothèque, Ludothèque,  
Vidéotheque**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019
<b>Bibliothèque</b> (depuis 2001)							
Abonnement annuel adulte	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	10,00
Abonnement annuel - de 16 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit -18 ans
Estivants abonnement mensuel	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	10,00
cautionnement	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	0
vente CD audio, DVD, Casette					1,00	1,00	1,00
vente de livres							1,00 les 3 livres
<b>Ludothèque</b> (depuis 2004)		16,00	16,00	8,00	8,00	8,00	compris dans l'adhésion bibliothèque
adhésion / an / famille							
<b>Vidéotheque</b> (depuis 2001)	16,00	16,00	8,00	8,00	8,00	8,00	compris dans l'adhésion bibliothèque
adhésion / an / famille							

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs de la régie bibliothèque comme proposé ci-dessus à compter du 1er mai 2019.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-10

Pour permettre aux scolaires de visiter les espaces culturels de la ville, il convient de créer un tarif réduit.

Il est proposé le tarif suivant pour les groupes de 10 élèves et plus :

Espace Richelieu : 3€/élève ;

musée : 1,50€/élève ;

Pass musée et espace : 4€/élève

De nouveaux ouvrages sont en vente dans les boutiques, il convient également d'actualiser la liste d'inventaire comme suit :

### Inventaire boutique Musée & Espace Richelieu

Ouvrages	Prix
<i>Richelieu, par ordre du Cardinal</i> , Jean-Claude Aubineau	10,00 €
<i>Henri IV</i> , Jean-Pierre Babelon	34,00 €
<i>Mazarin : le maître du jeu</i> , Simone Bertière	9,00 €
<i>La légende de Richelieu</i> , Conseil Général de la Vendée	39,00 €
<i>Richelieu, patron des arts</i> , Collectif Jean-Claude Boyer, Barbara Gaehtgens et Bénédicte Gady	48,00 €
<i>Les Trois Mousquetaires</i> , Alexandre Dumas (texte intégral)	5,50 €
<i>Les Trois Mousquetaires</i> , Alexandre Dumas (texte abrégé)	4.95 €
<i>Richelieu</i> , Philippe Erlanger	12,00 €
<i>Catherine de Médicis : l'impossible harmonie</i> , Janine Garrisson	13,00 €
<i>Vincent de Paul : Un saint au Grand Siècle</i> , Marie-Jöelle Guillaume	25,00 €
<i>Richelieu</i> , Françoise Hildesheimer	25,00 €
<i>Anne d'Autriche</i> , Ruth Kleinman	26,00 €
<i>Petite histoire de Richelieu</i> , Fabrice Mauclair	9,90 €
<i>Vincent de Paul</i> , Pierre Miquel	21,80 €
<i>Les Trois Mousquetaires tome 3</i> , Jean-David Morvan	10,00 €
<i>Louis XIII</i> , Jean-Christian Petitfils	28,00 €
<i>Le père Joseph : l'éminence grise de Richelieu</i> , Pierre Benoist	28,00 €
<i>1630 la vengeance de Richelieu</i> , Jean-Michel Riou	21,90 €
<i>La cité idéale et le château de Richelieu, un programme architectural savant</i> , Marie-Pierre Terrien	20,00 €
<i>The ideal city and the château of richelieu: an expert architectural conception</i> , Marie-Pierre Terrien	20,00 €
<i>Richelieu, La ville et son château, des origines à nos jours</i> , Marie-Pierre Terrien	20,00 €
<i>Richelieu, Histoire d'une cité idéale (1631-2011)</i> , Marie-Pierre Terrien	24,00 €
<i>Richelieu : vu par ses contemporains</i> , Marie-Pierre Terrien	20,00 €
<i>Vincent de Paul à Richelieu</i> , Marie-Pierre Terrien	9,00 €
<i>Le château de Richelieu XVIIe-XVIIIe siècle</i> , Marie-Pierre Terrien et Philippe Dien	22,00 €
<i>Richelieu, L'aigle et la colombe</i> , Arnaud Teyssier	24,50 €
<i>Richelieu, Le château de la cité idéale</i> , Christine Toulhier	49,00 €
<i>Richelieu ou la quête de l'Europe</i> , Marie-Catherine Vignal Souleyreau	23,90 €
<i>Le duc de Richelieu 1766-1822</i> , Emmanuel de Waresquiel	28,00 €

<i>Les amis du vieux chinon</i> - tome XI	10,00 €
<i>Revue estampille - objet d'art Richelieu</i>	8,50 €
<i>Richelieu à Richelieu Architecture et décors d'un château</i> disparu + CD Rom	49,00 €
<i>Richelieu, vu par Alexandre Dumas, entre fiction et réalité</i> , Marie-Pierre Terrien	9,00 €
<b>Divers</b>	<b>Prix</b>
Carte Michelin Chateaux de la Loire	6,00 €
Marque page	1,00 €
CP-Grand Format	1,50 €
CP-Petit Format	0,50 €
Coffret Richelieu	12,00 €
Gravure	5,00 €
Magnet	3,00 €
Epée	5,00 €
Crécelle	3,00 €
Crayon	0,50 €
Figurine	4,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- fixe le tarif pour les scolaires comme présenté ci-dessus,  
- fixe les prix ci-dessus pour la vente des objets dans les boutiques de l'espace Richelieu et du musée.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-11

Les extensions de réseaux sont programmées le long ddu complexe sportif, perpendiculairement à la rue Fontaine Mademoiselle. Pour faciliter la numérotation et anticiper le passage à la fibre, il serait nécessaire de créer un nom de rue.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la rue "Allée des Sports".

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-04-12

La communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire a adhéré au SIEIL (syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire).

Il convient de délibérer sur l'adhésion du nouveau membre au sein du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au SIEIL pour la compétence Eclairage Public de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

1/ Les DIA

DIA 2019/0012 : **appartement** rue du Puits de la Roche (hors abords).

DIA 2019/0013 : **maison jumelée avec terrain** route des Vaux (abords Site Patrimonial Remarquable).

DIA 2019/0014 : **Bâtiment de l'ancienne Trésorerie** pour d'étude de Me CHABANEIX (SPR).

DIA 2019/0015 : **maison et terrain** avenue du Colonel Goulier (abords Site Patrimonial Remarquable)

DIA 2019/0016 : **garage** situé rue des Gaulthiers avec terrain dans les douves dans le Site Patrimonial Remarquable.

DIA 2019/0017 : **hôtel particulier (IMH), dépendances et partie commerciale** en rez-de-chaussée **et cour** pour partie Grande Rue dans le Site Patrimonial Remarquable.

*Cette demande est accompagnée de 5 certificats d'urbanisme en raison du parcellaire et des divisions.*

*Le notaire effectue des recherches pour la cour du 6 Grande Rue (copropriété ou servitude).*

DIA 2019/0018 : **garage** situé rue des Gaulthiers dans le Site Patrimonial Remarquable.

Les demandes 16 et 18 seront instruites en mairie, n'étant pas concernées par les projets de la CCTVV.

La demande 17, en raison du commerce, est transmise au service « aménagement urbanisme » de la communauté de communes.

#### 2/ Convention culturelle

La convention culturelle est liée à la capacité de la commune à la mettre en oeuvre. Les projets inscrits dans cette convention sont notamment l'extension du musée et la restauration du cloître. Des discussions auront lieu en Préfecture au sujet des plans de financements établis.

3/ Espace de vie sociale EVS Le Rep'air : cet espace a ouvert ses portes en juillet 2017. Il est ouvert au public le mardi après-midi pour les "jeux papote", le mercredi après-midi et le samedi matin. D'autres ateliers sont proposés : ateliers créatifs, après-midi conviviaux dont le goûter est offert par le CCAS ainsi que des sorties en famille...Le bilan est positif et très satisfaisant, les actions plaisent aux habitants.

4/ rapport de l'ONF sur l'état sanitaire des arbres : l'état physiologique de la plupart des arbres est correct. En revanche, l'état mécanique est préoccupant. Des actions de mise en sécurité sont nécessaires. 57 arbres nécessiteront un diagnostic approfondi.

5/Association "Club des pêcheurs" : l'association invite le Conseil Municipal à l'étang, pour partager le verre de l'amitié, samedi 20 avril à 11H30.

Fin de séance : 21h45

En mairie, le 16/04/2019  
Le Maire



Hervé NOVELLI